

Le 30 Aout 2020.

L'enseignement des sciences expérimentales dans le respect des gestes barrières

Le ministre de l'Éducation Nationale précise que l'objectif de cette rentrée 2020 est d'accueillir tous les élèves dans un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective (<https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>). Le protocole sanitaire, en date du 26 août 2020

(https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/protocole-sanitaire---ann-e-scolaire-2021-2021-71258_0.pdf)

précise le contexte et les règles à mettre en place dans les établissements scolaires et les écoles pour une reprise des élèves et des personnels la plus sécurisée possible.

Les disciplines physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre sont des disciplines expérimentales pour lesquelles l'acquisition des méthodes, des concepts, des lois et des modèles ne peut s'abstraire durablement d'une pratique expérimentale effective des élèves. Les élèves sont ainsi amenés à travailler en groupes dans des salles spécialisées avec le matériel pédagogique présent dans l'établissement. Les compétences développées dans ces activités sont évaluées au baccalauréat, dans certaines séries, favorisent les acquis disciplinaires et participent à la maîtrise de certains domaines du socle.

A cette rentrée scolaire, **la pratique expérimentale dans les salles d'enseignement** dites de travaux pratiques ou dans les laboratoires de préparation, doit être compatible avec le protocole sanitaire pour prévenir les risques de contamination. Les recommandations du protocole sanitaire appliquées dans les salles banalisées sont bien entendu valables pour les salles où s'exercent des activités expérimentales, à savoir :

- Le lavage des mains : celui-ci peut être réalisé directement en utilisant les points d'eau et du savon (ou de l'eau savonneuse) mis à disposition ; le séchage des mains nécessite quant à lui l'utilisation d'essuie main en papier jetable. Ce lavage des mains peut s'opérer à l'entrée et à la sortie de la salle de TP.
- Le port du masque (voir protocole sanitaire) ;
- La ventilation des classes : cette ventilation peut opérée chaque fois que l'activité pédagogique le permet (entre deux groupes classe par exemple) ;

Le nettoyage des sols et des matériels.

Si le nettoyage des sols est assuré par le personnel de la collectivité territoriale, il semble indispensable d'associer le personnel de laboratoire, lorsqu'il est présent, et les élèves à la désinfection des tables d'expérimentation et du matériel utilisé.

Nous ne souhaitons pas donner de protocole qui s'appliquerait partout mais nous nous centrerons ici sur quelques conseils ou quelques orientations possibles.

- Les tâches du personnel de laboratoire peuvent, en raison de la crise sanitaire, est amenée à évoluer pour contribuer activement au nettoyage et à la désinfection du matériel. Toutefois, comme ce personnel n'est pas toujours présent et qu'il ne peut limiter son activité à cette seule tâche, les élèves peuvent, dans une démarche pédagogique, être également sollicités. Les professeurs peuvent également participer à la désinfection de matériel, notamment lors de l'essai d'expériences en préparation des cours ou des activités expérimentales.
- Lorsque les groupes classes s'enchaînent dans un même local, il peut être demandé aux élèves ou aux étudiants (CPGE, STS) de désinfecter le matériel utilisé en utilisant des lingettes ou de l'eau savonneuse. Certes, ce temps sera pris sur celui de l'activité expérimentale mais, dans le contexte actuel, cet apprentissage nous semble d'importance.
- Les blouses et les lunettes ne peuvent de notre point de vue, cette année, n'être qu'individuelles.
- Si du matériel commun (microscopes, appareil en usage unique dans une salle, ...) est utilisé par plusieurs élèves à tout de rôle, le lavage des mains après l'utilisation est recommandé ainsi que le nettoyage des oculaires avant et après usage, l'œil pouvant être une porte d'entrée du virus.
- Certains établissements envisagent de placer un film sur les claviers des ordinateurs afin d'en faciliter la désinfection sans risque pour ledit clavier.

Nous ne pouvons, dans ce texte, prendre en compte toutes les situations des établissements. Dès lors, Il nous semble important qu'une concertation entre les professeurs concernés – physique-chimie et SVT – puisse dégager quelques règles et un protocole partagé, consensuel et mis en place dans les classes en fonction des organisations locales et des emplois du temps.

Il s'agit de considérer l'application des gestes barrières et les activités de nettoyage et de désinfection des matériels réalisées par les élèves comme une formation à la fois scientifique (on pourrait faire référence à une démarche « qualité, hygiène, sécurité, sûreté, environnement (QHSSE) ») mais également citoyenne.

Si chacun doit prendre toutes les précautions pour se protéger et protéger les autres, personne n'est à l'abri d'une maladresse, de l'oubli d'un geste barrière ou d'un manque de vigilance. L'observation d'un tel manquement devrait se traduire par une observation discrète et bienveillante envers l'intéressé – démarche d'apprentissage – et non par une sanction ou une culpabilisation.

Nous sommes conscients de la vigilance et de l'attention que nous vous demandons mais il nous semble indispensable que l'ensemble des activités pédagogiques puissent reprendre afin de donner aux élèves un enseignement scientifique de qualité sans pour autant renoncer à la sécurité de tous.